



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 septembre 2025, à 20h00, en mairie de Haute-Amance, à Hortes.

Étaient présents : Jean-Philippe BIANCHI, Damien BURÉ, François DEMONT, Jean-Louis GIRARDOT, Jean-Marie-GUICHARD, Luc HUMBLLOT, Michel MARCHISET, Céline MARQUELET, Gislain PERNOT et Jean-Jacques TORRECILLA.

Christian ANDRÉ avait donné pouvoir à Michel MARCHISET et Maryse MOISSON à Luc HUMBLLOT. Pierre CHAPUSOT et Martin CHEMENT étaient excusés.

Recrutement d'un agent communal

Avec le départ en retraite de Jean-Daniel MOUSSU, agent technique communal, et pour procéder au remplacement de cet agent, il convenait d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial. Des entretiens ont eu lieu et cinq personnes ont été reçues.

Après de vifs échanges sur l'opportunité de recruter un agent, il a été décidé, par 5 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, de valider l'ouverture de ce poste d'adjoint technique territorial à 35 heures et de recruter un agent pour occuper ce poste. La personne recrutée sera celle qui était apparue la plus apte à la suite des entretiens.

Adhésion au CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme, présent dans chaque département, qui propose des expertises et des conseils en matière d'aménagement des espaces communaux, d'architecture...

Il a été décidé, à l'unanimité, l'adhésion de la commune pour un montant annuel de 35 € auxquels s'ajouteront 30 centimes par habitant.

Le CAUE peut aussi apporter des conseils gratuits pour les particuliers sur des projets de construction pendant ou avant l'instruction du permis de construire.

Vente de devant de porte

La vente d'un devant de porte au 10 Rue de la Corvée à Montlondon a été votée à l'unanimité.

Cette vente se fera au prix fixé par une délibération précédente, c'est-à-dire au montant de 2,30 € le mètre carré.

Les frais de bornage ainsi que les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

Avenant au bail locatif du logement du 2 Rue du Mont-Ceris à Rosoy-sur-Amance

Le logement qui jouxte la mairie, à Rosoy-sur-Amance, est loué. Chaque année, le montant du loyer est revalorisé selon l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Les services des Finances Publiques ont demandé à ce que cette revalorisation soit dorénavant faite selon l'IRL du deuxième trimestre et non plus selon celui du troisième trimestre comme actuellement. En effet, selon le bail, le loyer est révisé au 1er septembre. Or, à cette date, l'IRL du 3è trimestre n'est pas encore connu, ce qui pose des problèmes de calcul et d'application de la revalorisation.

Il a donc été décidé, à l'unanimité, d'accéder à la demande des services fiscaux. Le montant du loyer sera désormais révisé selon l'IRL du 2è trimestre de l'année en cours.

Travaux Route de la Saule

Une relance va être faite auprès de l'entreprise Dupont TP afin de finaliser les travaux commencés Route de la Saule à Rosoy-sur-Amance.



Commune de Haute-Amance

Séance du 22 septembre 2025 (suite)

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF)

La CCSF a sollicité l'avis des communes pour valider des modifications de statuts.

Ces modifications portent sur :

la mise à jour de l'adresse du siège social,
la suppression de la distinction des compétences optionnelles et facultatives,
la précision de la compétence relative à la petite enfance,
la précision de la compétence liée à la Chapelle de Presles,
la précision de la compétence liée au développement éolien élargie aux énergies renouvelables (accompagnement technique),
le retrait de la compétence « chemin de randonnée » et « grottes et résurgences »,
l'ajout de la possibilité pour la CCSF de conclure des groupements de commandes en intégralité,
la précision sur la possibilité de se positionner sur la modification de périmètre des syndicats auxquels la CCSF adhère.

Ces modifications statutaires ont été validées à l'unanimité.

Demande de subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur

Des travaux vont être réalisés au stade de Hortes. La main courante, les abris pour les bancs de touche et l'arbitre ainsi que les 2 buts vont être remplacés. Ces travaux sont nécessaires pour que le terrain soit conforme aux normes en vigueur et qu'il puisse continuer à accueillir des rencontres sportives. Le coût estimé de ces travaux s'élève à 19 250 € HT. La Fédération Française de Football propose des subventions pour l'aménagement et la mise en conformité des stades.

Il a donc été décidé, à l'unanimité, de solliciter des subventions, pour chacun de ces travaux, auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur à hauteur de 50 % du coût estimé.

AFFOUAGES

Les dates d'inscription pour les affouages, en ce qui concerne les villages de Hortes, Rosoy-sur-Amance et Troischamps, sont les suivantes :

- Lundi 13 octobre 2025
- Mardi 14 octobre 2025
- Lundi 20 octobre 2025
- Mardi 21 octobre 2025

Ces permanences pour inscription se tiendront de 17h30 à 18h30, dans la salle du conseil municipal, en mairie de Haute-Amance, à Hortes.

INFO PRATIQUE : inscription sur les listes électorales

Si l'inscription est automatique à l'âge de 18 ans, ce n'est pas le cas pour les nouveaux habitants. Ces derniers doivent venir s'inscrire en mairie sur les listes électorales. De même, si vous avez changé d'adresse au sein de la commune, il est nécessaire de le signaler en mairie. N'attendez pas le dernier moment pour régler ces impératifs administratifs.